

# Solutions technologiques pour une agriculture durable dans l'Union européenne

2015/2225(INI) - 07/06/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 454 voix pour, 177 contre et 42 abstentions, une résolution sur les solutions technologiques pour une agriculture durable dans l'Union européenne.

Les députés ont rappelé que le secteur agricole s'est toujours appuyé sur de nouveaux modèles d'exploitation et de nouvelles pratiques, dont des techniques et méthodes de production innovantes pour augmenter la production et s'adapter aux circonstances nouvelles et changeantes.

On estime que la population mondiale atteindra les 9,6 milliards d'ici à 2050, ce qui signifie qu'il y aura environ 2,4 milliards de personnes de plus qu'aujourd'hui. De plus, un tiers au moins de la production alimentaire est gaspillée. Dans ce contexte, le Parlement a déclaré que **l'innovation pouvait contribuer à parvenir à une agriculture durable dans l'Union** compte tenu de la nécessité de contenir les coûts pour préserver les revenus d'une part, et de répondre à la raréfaction et à la dégradation des ressources naturelles (terre, eau, air et biodiversité). La Commission devait dès lors veiller à ce que l'innovation soit **explicitement prise en considération dans les prochaines révisions et réformes** de la législation pertinente

Les principales recommandations contenues dans la résolution sont les suivantes :

**Agriculture de précision (AP)** : soulignant que l'AP était susceptible de réduire d'au moins 15% l'utilisation des ressources, le Parlement a encouragé l'adoption de l'agriculture de précision, qui offre de nouvelles approches de gestion de l'exploitation dans son ensemble, telles que les machines guidées par la technologie GPS/GNSS et les systèmes d'aéronef télépiloté (RPAS ou drones).

La Commission est invitée à :

- promouvoir des politiques visant à encourager l'adoption de technologies agricoles de précision **pour tous les types d'exploitation**, indépendamment de leur taille et de leur production, qu'il s'agisse de culture ou d'élevage ;
- œuvrer en partenariat les États membres à l'amélioration des performances de la **robotique** et des autres techniques AP dans le but de mieux utiliser le financement de la recherche en faveur de l'agriculture et de l'horticulture.

**Mégadonnées et informatique** : étant donné que la collecte et l'analyse de grandes séries de données intégrées constituent un vecteur en puissance de l'innovation en agriculture, les députés ont invité la Commission et les États membres à **éliminer les obstacles** qui entravent l'intégration de systèmes TIC complexes et fragmentés, stimulant l'investissement et couvrant les coûts de formation, et à rendre les équipements nécessaires plus accessibles aux agriculteurs.

**Gestion de l'eau et des nutriments des sols** : le Parlement a souligné que la dégradation des sols constituait une contrainte très importante dans la production agricole. Il a plaidé en faveur d'efforts accrus pour **améliorer les pratiques** de gestion des sols et de l'eau, notamment dans le contexte du changement climatique. Déplorant que l'efficacité de l'utilisation des nutriments soit très faible dans l'Union, les députés ont souligné la nécessité de prendre des mesures pour renforcer l'efficacité de l'utilisation d'azote (N), de phosphore (P) et de potassium (K), afin de réduire leurs incidences sur l'environnement et d'améliorer la production alimentaire et énergétique.

**Diversité génétique** : les députés sont d'avis que les monocultures et l'absence de rotation des cultures est un des principaux facteurs à l'origine de la perte de diversité génétique subie au siècle dernier. Ils estiment que toutes les variétés végétales et espèces animales, y compris les races rustiques et leurs parents sauvages et semi-sauvages, ainsi que les variétés anciennes et pionnières sont essentielles au maintien de la diversité génétique.

Le Parlement a dès lors insisté sur la nécessité :

- d'un **meilleur dialogue entre les banques de gènes**, la recherche végétale privée et publique, les sélectionneurs, les utilisateurs finaux et tous les autres acteurs participant à la conservation et à l'exploitation des ressources génétiques ;
- d'ouvrir la conservation des ressources génétiques à une **plus grande diversité d'espèces végétales et animales** et de faire en sorte que le financement de la recherche se traduise par des améliorations technologiques dans l'agriculture et l'horticulture ;
- **de conserver et d'utiliser les ressources génétiques et d'élargir la base génétique** des programmes modernes de sélection végétale et animale en vue d'assurer la sécurité alimentaire à long terme ;
- **de mettre en œuvre le protocole de Nagoya**, de sorte que les sélectionneurs ne soient pas, par la complexité et le coût engendrés, dissuadés d'utiliser du matériel sauvage pour introduire de nouveaux traits tels que la résistance aux ravageurs ou aux maladies, la qualité nutritionnelle ou la résilience environnementale ;
- de maintenir et de développer l'excellence des **rares locales** ;
- de soutenir une **rotation appropriée des cultures** qui soit rentable pour les agriculteurs.

La Commission est invitée à formuler des propositions sur la **stratégie européenne pour la préservation de la diversité génétique dans l'agriculture**, prévue par la [stratégie de l'Union en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020](#).

**Sélection de précision** : les députés ont soutenu la **nécessité de progrès constants** dans les méthodes innovantes de sélection végétale ou animale par l'application de techniques sûres et éprouvées destinées à accroître non seulement la gamme des traits de résistance aux ravageurs ou aux maladies dans les plantes cultivées mais aussi celle des matières premières alimentaires proposées sur le marché avec des caractéristiques nutritionnelles et bénéfiques pour la santé.

Ils ont également encouragé une **dialogue ouvert et «transparent»** entre toutes les parties intéressées et le public en vue du développement responsable de solutions innovantes de haute précision pour les programmes de sélection, en faisant état des risques et des avantages.

**Produits phytopharmaceutiques (PPP)** : le Parlement a insisté sur l'urgente nécessité de revoir la mise en œuvre du cadre réglementaire des PPP et de développer un système d'évaluation et d'agrément cohérent, efficace, prévisible, fondé sur les risques et une argumentation scientifique. Il a jugé important de **réduire le plus possible la dépendance des agriculteurs aux pesticides** et de développer des PPP rentables, sûrs et respectueux de l'environnement.

La direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire (SANTE) est invitée à établir des **critères clairs de définition des substances actives à faible risque** en vue du développement et de l'usage de pesticides à faible risque. La Commission devrait formuler un **plan d'action** et mettre en place un groupe d'experts en vue d'élaborer un système de lutte contre les organismes nuisibles plus durable.

**Développement des compétences et transfert des connaissances** : le Parlement a reconnu que le développement des technologies liées à l'agriculture nécessitait de réunir une multitude de palettes de compétences et de connaissances spécialisées qui sont pluridisciplinaires. Les États membres devraient

dès lors œuvrer, en partenariat avec l'industrie, les organismes de recherche et les autres parties intéressées, à la conception de leur prochain programme de développement rural, afin de soutenir le développement des compétences et le transfert des connaissances, par exemple en organisant des formations et des apprentissages pour les jeunes agriculteurs et les nouveaux venus.

**Recherche et priorités de financement** : le Parlement a invité la Commission et les États membres à développer un **plan d'investissement à long terme** accordant la priorité à une approche sectorielle, avec une continuité du financement, destiné à la recherche fondamentale et à la recherche appliquée. Ce plan devrait comprendre des solutions rentables et applicables aux petits producteurs, aux zones rurales, aux régions ultrapériphériques et aux régions de montagne.

La Commission et les États membres devraient en particulier :

- élaborer des projets axés sur le **développement de pratiques agricoles et de variétés végétales plus efficaces** dans l'utilisation des ressources, y compris de variétés végétales locales, visant la conservation et l'amélioration de la fertilité des sols et l'échange de nutriments ;
- accorder la priorité à l'investissement dans **l'économie circulaire** et aux pratiques agricoles adaptées au changement climatique, avec des incitations financières adéquates pour la recherche et la mise en pratique par les agriculteurs ;
- élaborer des **projets innovants pour produire des biens non alimentaires** (bioéconomie, énergies renouvelables, etc.) et des services et pour le développement d'un secteur agricole plus efficace au niveau de l'utilisation des ressources (meilleure valorisation de l'eau, de l'énergie, de l'alimentation des végétaux et animaux ...) et plus autonome ;
- mieux faire connaître à la société la valeur de l'agriculture européenne et à développer des **centres transeuropéens d'innovation agricole** qui expliquent et facilitent un accès aisé aux nouvelles technologies innovantes.

Enfin, le Parlement a jugé essentiel qu'une **réglementation de l'Union raisonnable**, axée sur la sécurité et la santé des consommateurs et la protection de l'environnement, basée sur des données scientifiques indépendantes et vérifiées par les pairs, permette d'assurer la compétitivité de la production agricole d'origine européenne et son attractivité sur les marchés intérieur et mondial.